



Je déclare un accident de service sur Demast



Ma direction rédige un fait établissement

La CFDT Éducation
L'équipe pédagogique (Enseignant-es, AESH, Rased...)
Les parents
Les CPC et l'IEN de la circo
Les CPC et IEN ASH
L'Emasco

NOUS CHERCHONS DES SOLUTIONS ENSEMBLE

Equipe éducative
Equipe de Suivi de Scolarisation
Emploi du temps aménagé
Aménagement du temps scolaire et des objectifs
Information préoccupante
...

JE SUIS VICTIME (VIOLENCE, MENACE, OUTRAGE)

Je dépose plainte (ou fait une main courante) et demande à être auscultée par un médecin judiciaire (gratuit)



Je demande la protection fonctionnelle : Service des Affaires Juridiques – Rectorat de Nantes – 4 rue de la Houssinière – BP 72616 – 44326 Nantes Cedex 3
Tél : 02 40 14 64 01

Je sollicite le réseau PAS de la MGEN (adhérent-e MGEN ou non) pour bénéficier de l'écoute d'une psychologue : Loire-Atlantique
0805 500 005



J'AI UNE ÉLÈVE AU COMPORTEMENT VIOLENT

JE VIS MAL CETTE SITUATION

J'AI PEUR

JE CHERCHE DE L'AIDE (NE PAS RESTER SEUL·E)



JE RÉDIGE UNE FICHE RSST



Je demande à ce que les risques soient consignés dans le Duerp (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)
Il est de la responsabilité de l'employeur, de remédier aux risques identifiés, soit en les supprimant, soit en les évitant ou en les limitant, par des mesures de prévention

